



adisq

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Revente de billets : l'Adisq salue les poursuites envers Billets.ca

Montréal, le 13 novembre 2024 – L'Adisq se réjouit que des poursuites pénales aient été intentées contre un des principaux revendeurs de billets de spectacle, l'entreprise Billets.ca (Billets.ca Marché de billets inc.) et son président, M. Éric Bussiès.

[Il est reproché à Billets.ca](#) d'avoir exigé de consommateurs, pour la vente d'un billet de spectacle, un prix supérieur à celui annoncé par le vendeur autorisé par le producteur du spectacle, et d'avoir revendu un billet de spectacle qui n'était pas en leur possession ou sous leur contrôle.

« C'est un soulagement de voir des accusations être enfin portées contre Billets.ca et la pratique de revente frauduleuse de billets, affirme Eve Paré, directrice générale de l'Adisq. Cette initiative ajoute du renfort aux efforts de l'Adisq afin de s'assurer que le public paie le juste prix pour un spectacle, auprès des vendeurs autorisés de billets. »

La poursuite de l'Office de la protection du consommateur fait notamment suite aux nombreuses plaintes que l'Adisq a relayées à l'Office de la part de producteurs ou diffuseurs, pour des vérifications sur des billets en revente sans l'autorisation des producteurs.

Rappelons que la revente de billets est balisée par la **Loi sur la protection du consommateur**, qui interdit la revente de billets de spectacle ou d'événement sportif ou culturel à un prix supérieur au prix qu'autorise le producteur du spectacle ou de l'événement.

L'Adisq demeure impatiente de connaître la suite de la demande d'action collective visant, Billets.ca, ayant été déposée en Cour supérieure le 13 octobre 2023. L'Association attend également les conclusions de la

consultation menée au cours des derniers mois par le ministère de la Justice sur la pratique de revente de billets en ligne, à laquelle l'Adisq a participé.

Plusieurs campagnes ont été menées par l'Adisq depuis l'été 2022 pour sensibiliser le public au phénomène de la revente de billets, et pour l'inviter à se procurer leurs billets de spectacle directement sur le site de la salle de spectacle, ou via la page web de l'artiste. Les sites de revente comme Billets.ca contribuent à la hausse des prix. L'objectif de ces campagnes est de s'assurer que le public paie le juste prix pour un spectacle.

« À l'approche de la période des Fêtes, l'Adisq appelle à la vigilance des consommateurs face aux sites de revente, et encourage le public à acheter les billets de spectacles de leurs artistes préférés sur une billetterie officielle, conclut Eve Paré. Assister à un spectacle est un plaisir à offrir, que le phénomène de revente en ligne peut trop souvent entacher. »

-30-

Source : Adisq

Relations de presse : Pierre-Yves Robert | 514-915-7389 | pyrobert@adisq.com

À propos de l'adisq

Fondée en 1978, l'adisq est un joueur clé de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec. L'association qui représente plus de 200 entreprises, a pour mission de les outiller, de les accompagner et de veiller à ce que le cadre dans lequel elles évoluent favorise leur essor, pour que les musiques et les spectacles d'ici rayonnent sur notre territoire et au-delà de nos frontières.